



Le rôle de la banque d'Algérie dans la formalisation de la finance informelle

Derder Nacéra, Benammar Abdelkader

► To cite this version:

Derder Nacéra, Benammar Abdelkader. Le rôle de la banque d'Algérie dans la formalisation de la finance informelle. International Journal of Economic Performance - , 2022 5 (2). hal-03904818

HAL Id: hal-03904818

<https://cnrs.hal.science/hal-03904818>

Submitted on 21 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License



Le rôle de la banque d'Algérie dans la formalisation de la finance informelle

The role of the Bank of Algeria in the formalization of informal finance

DERDER Nacéra*	BENAMMAR Abdelkader
derdern16@gmail.com	a.benammar@esc-alger.dz
Université de Boumerdes, Algérie	Ecole Supérieure de Commerce , Algérie

Soumis le : 30/09/2022

Accepté le : 22/11/2022

Publié le : 04/12/2022

Résumé :

Ce travail vise à mettre la lumière sur l'importance de la finance informelle en Algérie, de passer en revue les principales décisions prises par la banque centrale dans sa lutte contre l'informalité et de ressortir leur impact sur la finance informelle.

Face à une finance informelle qui perdure, de nouvelles actions doivent être engagées, non seulement sur le plan réglementaire, mais doivent aussi s'inscrire dans une stratégie visant à renforcer l'efficacité opérationnelle du système bancaire.

Mots clés : banque d'Algérie, secteur informel, finance informelle, formalisation.

Code jel : E26. G21. G29

Abstract :

This study aims to identify the extent of informal finance in Algeria, to review the main decisions taken by the central bank in its fight against the informal and discuss their impact on informal finance.

Faced with an informal finance that persists, new actions must be taken, not only on the regulatory level, but must also be part of a strategy aimed at strengthening the operational efficiency of the banking system.

Key words : bank of Algeria, informal sector, informal finance, formalization.

Jel Classification Codes : E26. G21. G29

DERDER Nacera, University of Boumerdes, Algeria

* Auteur Correspondant

BENAMMAR Abdelkader, Higher School of Commerce, Algeria

Introduction

Comme tous les pays en développement, l'Algérie est caractérisée par la coexistence de secteurs économiques formel et informel. Selon le Fonds Monétaire International (2021), l'économie informelle représente 45% de la richesse nationale, et l'emploi informel représente 42 % de l'emploi total en Algérie, et cela en 2019.

Cette économie informelle comprend un secteur financier informel qui englobe toutes les transactions financières qui ont lieu en dehors de la supervision, de la réglementation et du contrôle de la banque centrale et des autres entités de réglementation du secteur.

Contrairement aux banques algériennes qui sont soumises à une réglementation très stricte, notamment les dispositions de l'ordonnance n° 03-11 relative à la monnaie et au crédit, les pratiques d'épargne et de crédit, dans la finance informelle, ne sont pas obligées de respecter un cadre ou un schéma précis. Les relations entre le débiteur et le créancier reposent sur la confiance, elles sont personnelles.

Selon la Banque d'Algérie, la finance informelle est bien présente et occupe une proportion considérable dans la place financière du pays. En effet, l'argent liquide circulant dans l'informel tourne autour de 1500 à 2000 milliards de dinars (Banque d'Algérie, 2018).

Confrontés, à partir de 2014, à une forte chute des revenus pétroliers et une fonte alarmante des réserves de change, les pouvoirs publics algériens ont été dans l'urgence d'agir pour mobiliser toutes les ressources financières notamment celles circulant dans les circuits parallèles. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées par l'autorité monétaire du pays en vue de formaliser l'intermédiation financière informelle.

En se basant sur les données de la banque d'Algérie, ce travail a pour objectif de mettre la lumière sur l'importance de la finance informelle dans la place financière du pays, de passer en revue les principales décisions prises par la l'autorité monétaire dans sa lutte contre l'informalité et de ressortir leur impact sur la finance formelle.

La problématique se résume dans la question suivante:

Quel est le rôle de la banque d'Algérie dans la formalisation de la finance informelle ?

Pour appréhender notre problématique, ce travail progresse comme suit : un premier point passe en revue la littérature sur la finance informelle ; le deuxième point met la lumière sur les indicateurs attestant l'importance de la finance informelle en Algérie; le troisième point décrit les actions menées par la banque d'Algérie dans sa lutte contre l'informalité, rapporte les conséquences de ces actions et discute leurs implications sur la finance informelle ; le quatrième point fait ressortir les obstacles auxquels la banque

d'Algérie fait face pour formaliser l'intermédiation financière ; et le cinquième et dernier point conclut le travail.

1- Revue de la littérature

Cette revue de la littérature se concentrera spécifiquement sur les questions liées aux raisons à l'origine de la finance informelle, ainsi qu'aux solutions potentielles pour réduire son ampleur.

Apparue depuis plusieurs siècles sous forme de pratiques traditionnelles d'épargne et de crédit, le concept de la finance, que l'on appelle aujourd'hui, informelle a émergé pendant les années 80.

Pour expliquer ce phénomène et la raison pour laquelle le secteur informel continue de perdurer, malgré la croissance du secteur financier formel, deux écoles de pensée dans la littérature sur l'intermédiation financière informelle existent.

La première école de pensée s'appuie sur un modèle de répression financière issu des travaux fondateurs de McKinnon (1973) et Shaw (1973). Pour ces tenants de la répression financière, les agents financiers informels opèrent en raison d'une réglementation excessive du secteur formel, où l'intervention de la politique monétaire dans les domaines du crédit dirigé, l'allocation préférentielle du crédit par les gouvernements et les plafonds de taux d'intérêt éclipsent le marché libre (McKinnon, 1973). Ainsi, l'attitude répressive considère que l'existence d'une finance informelle est due essentiellement à l'insuffisance et à l'inadéquation des services offerts par les institutions de la finance formelle, ce qui est expliqué par l'inexistence d'un système d'intermédiation financière efficient ainsi que par l'inadaptation des structures bancaires aux structures économiques.

Les preuves d'un accès inadéquat au financement formel, où les effets de débordement de la demande créent des incitations à l'utilisation du financement informel, sont largement reconnues dans la littérature (Bell, Srinivasan, & Udry, 1997), (Hoff & Stiglitz, 1993)

Parmi les preuves d'un accès inadéquat au financement bancaire en Algérie, Si Lakhal (2013) met l'accent sur la question des garanties bancaires liées aux crédits offerts aux PME. Il souligne que les banques exigent des garanties réelles que la quasi-totalité de ces entreprises est dans l'incapacité d'offrir, ce qui représente une pression psychologique sur l'entreprise et l'exclut tout naturellement du financement bancaire. (Si Lakhal, 2013)

D'un autre côté et dans une enquête menée auprès d'un échantillon de PME pour circonscrire les difficultés rencontrés par ces entreprises en Algérie quant à l'accès au financement bancaire, Hadji et lebig (2021) ont relevé un ensemble de facteurs qui rendent l'accès au financement bancaire difficile voir même impossible, il s'agit : du niveau élevé des garanties exigées, des taux d'intérêt excessifs, des longs délais

d'obtention des crédits bancaires ainsi que des contraintes administratives. (Hadji & Lebig, 2021)

De son côté Baba-Ahmed (2007) dans son étude sur la réforme du secteur financier souligne que les acteurs économiques ont deux raisons de recourir à la finance informelle : la recherche de l'évasion fiscale et les contreperformances du système de paiement. (Baba-ahmed, 2007)

En raison de la faiblesse des cadres institutionnels et des imperfections du marché, les intermédiaires financiers formels sont désavantagés lorsqu'ils servent les personnes à faible revenu (Aryeetey, 2008). En effet, Terpstra et Verbeet (2014), démontrent que chez les personnes disposant de revenus inférieurs, il y'a une relation négative entre le coût du service financier accordé au client et leur satisfaction, ce qui encourage l'accès au secteur informel. Selon Baza & Sambasiva (2017), la distance de la banque par rapport au lieu de résidence du client, l'asymétrie de l'information et les coûts bancaires sont parmi les principaux obstacles au développement de la finance formelle.

A cet effet et pour ce qui est du cas algérien, Bouzar & Ammour (2011) mettent l'accent sur l'insuffisante proximité des banques algériennes avec les populations qui génère d'importants coûts de transactions astreignant ainsi bon nombre de clients à s'auto exclure du réseau bancaire formel. (Bouzar & Ammour, 2011)

En plus de ce qui précède, Vikas et Bhawna (2017) ajoutent que le manque d'éducation financière et le manque de confiance dans les banques locales sont parmi les facteurs d'exclusion du système bancaire formel.

L'école de pensée alternative quant à elle attribue l'existence du secteur financier informel à des facteurs non économiques (Hugon, 1990). Elle prétend que l'intermédiation financière informelle est subordonnée au système formel, où le marché est segmenté non pas à cause de la réglementation, mais parce qu'il sert d'autres objectifs sociaux (Hugon, 1990). Un exemple est la redistribution des revenus entre les membres de la communauté et la fourniture de la sécurité sociale en répondant à leurs besoins fluctuants de liquidités (Besley & Levenson, 1996). De plus, les expressions de solidarité entre les membres fondées sur la parenté, l'ethnicité, la culture et la religion sont tout aussi importantes (Aryeete & Udry, 1995).

Feredj et al (2021) dans leur estimation des raisons du non recours à la finance formelle, montrent que l'auto exclusion de la finance formelle s'explique par des raisons religieuses et culturelles et ils mettent ainsi l'accent sur l'importance du rôle que la finance islamique dans la formalisation de l'informel. (Feredj, Madadi, & Eelhirts, 2021)

Dans les économies pauvres en développement, où les intermédiaires financiers formels font défaut où les interventions sociales gouvernementales sont insuffisantes, les ménages sont particulièrement enclins à recourir à des relations informelles pour subvenir à leurs besoins de revenus supplémentaires. Selon Alvi et Dendir (2009), les

ménages ont besoin de lisser leur consommation en raison de leur situation précaire. Ils soutiennent que dans les zones urbaines, le chômage, les dépenses médicales et une baisse des revenus des entreprises sont susceptibles d'induire des fluctuations de revenus (Alvi & Dendir, 2009).

D'autres études existantes ont montré que les intermédiaires financiers informels sont populaires parmi les habitants des zones rurales et urbaines. (Aryeetey, 2008) (Gugerty, 2007), (Guirkinger, 2008)

Pour faire face aux besoins des ménages dans les zones pauvres, Lelart (2002) suggère que la solution est dans la microfinance ou encore la finance de proximité qui s'adapte aux besoins et qui s'inscrit dans une logique de fourniture de services financiers à une population qui n'a pas accès à la banque, ainsi qu'à des besoins de services d'appui aux entreprises notamment l'encadrement, le conseil et la formation. (Lelart, 2002)

Certes la finance informelle perdure mais plusieurs insuffisances entourent son existence. En effet dans leur étude, Aryeetey et Udry (1995) expliquent que les intermédiaires financiers informels ne sont pas suffisamment sophistiqués pour évoluer vers des volumes appropriés d'entreprises selon les besoins. Pour Christensen (1993) le manque de cadres institutionnels de réglementation et, en particulier, lorsque les débiteurs ne respectent pas leur dette, la disposition des garanties peut être effrénée. En plus de ce qui précède, les intermédiaires financiers informels sont souvent considérés comme des exploitants et ne servent qu'à des fins de consommation plutôt qu'à des fins d'investissement (Nissanke & Aryeetey, 2008). Suite à ces insuffisances, l'attitude répressive considère l'informel comme un frein à la modernisation des économies d'où la nécessité de limiter son expansion, voire le faire disparaître. Selon McKinnon (1973), la libéralisation du secteur financier élargira la concurrence et conduira à un approfondissement financier, qui à son tour améliore l'efficacité et anéantit le secteur financier informel moins efficace. Cette libéralisation est censée faciliter l'accès aux modes officiels de financement, réduire la marge entre les taux emprunteur et prêteur, accroître les flux financiers entre les différents compartiments du système financier et réduire progressivement la place des financements informels qui passent dans le système formel.

Les implications de la libéralisation sur la finance formelle en Algérie ont été bien illustrées par Bouzar & Ammour (2011) et dans leur étude sur la bancarisation dans un contexte de libéralisation. Ils attestent que la libéralisation financière a apporté des changements, sur le plan structurel, du secteur bancaire algérien puisque des banques privées de capitaux algériens, mixtes et étrangers se sont installées. Ils soulignent également que du fait de la libéralisation financière, la bancarisation de l'économie a enregistré une progression. (Bouzar & Ammour, 2011). Enfin Baba-Ahmed (2007) souligne qu'avec la libéralisation, les allègements de fiscalité sur les bénéfices et la

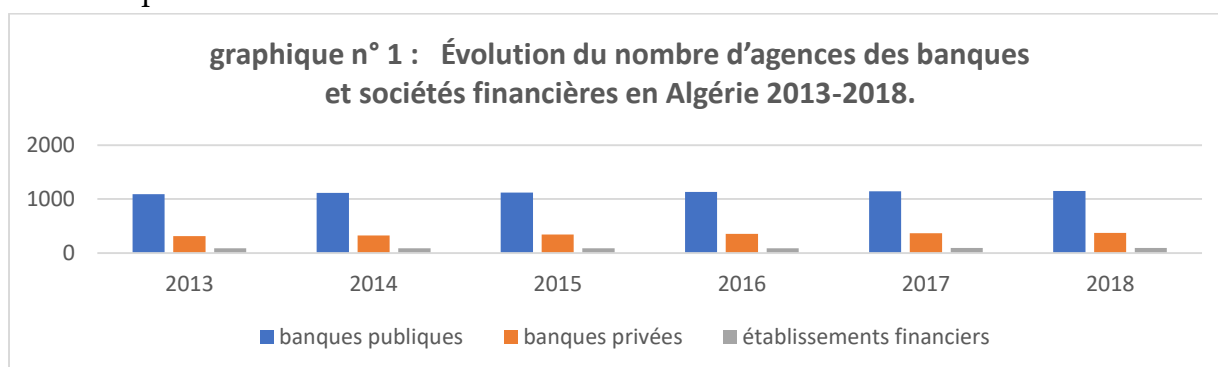
modernisation du système de paiement, la finance parallèle perdra l'essentiel de ces motivations. (Baba-ahmed, 2007)

2-Les indicateurs témoignant de l'importance de la finance informelle en Algérie

Comme dans la plupart des pays en développement, le secteur informel est un enjeu majeur pour les autorités algériennes. En effet, des indicateurs communément utilisés montrent que le secteur informel en Algérie est de taille non négligeable. Parmi les indicateurs de l'informalité, deux attirent l'attention de l'autorité monétaire, il s'agit de la faible bancarisation de l'économie et la demande excédentaire de liquidité.

2-1- La faible bancarisation de l'économie algérienne

Le système bancaire algérien, tel qu'il se présente aujourd'hui, est constitué, en plus de la Banque d'Algérie, de deux catégories d'établissements : Les banques commerciales et les établissements financiers spécialisés. En 2018, le nombre des banques commerciales exerçant sur la place financière du pays s'élève à 20 dont 14 privées à capitaux étrangers, et cela après la liquidation des banques privées à capitaux nationaux à partir de 2003.



Source : élaboré sur la base des données de la banque d'Algérie.

Dans le système bancaire algérien, et comme l'atteste le graphe n° 1, les banques publiques, au nombre de six (06), prédominent par l'importance de leurs réseaux d'agences, réparties sur tout le territoire national ; le réseau d'agences des banques privées reste encore limité et concentré au nord du pays, bien que leur rythme d'implantation se soit accéléré au cours de ces dernières années.

Avec un nombre d'agences estimé à 1469 en 2015 dont plus de 76% appartiennent aux banques publiques, le ratio population/guichets bancaires s'établit à 27 229 habitants par agence bancaire. Ce faible taux de bancarisation est aussi confirmé par le ratio population active/guichets bancaires qui s'établit à son tour à 8123 personnes en âges de travailler par agence bancaire. A fin 2018, et avec un nombre d'agences bancaires qui passe à 1524, le ratio population/guichets bancaires atteint 27710 habitants par agence bancaire. Cette baisse du taux de bancarisation de l'économie algérienne est également confirmé par le ratio population active/guichets bancaires qui passe de 8 139 personnes en 2017 à 8 154 personnes en âge de travailler par agence bancaire en 2018.

Concernant le nombre de comptes bancaires actifs en dinars, il est passé de 11 665 626 comptes en 2017 à 12 000 601 comptes en 2018, soit une hausse de 2,87%. Les personnes morales ne représentent que 10,04% du total de ces comptes, soit 1 204 300 comptes en 2018. Par contre le nombre de comptes bancaires actifs en devises a enregistré une baisse de 4,13%, passant de 4 465 715 comptes en 2017 à 4 281 341 comptes en 2018. Les personnes morales représentent seulement 1,76% du total de ces comptes soit 75 227 comptes en 2018. Ce modeste niveau de bancarisation qui demeure loin des normes internationales est un indicateur qui témoigne de la faiblesse des mécanismes du marché, et de là, l'existence d'un vaste secteur informel financé par une intermédiation informelle.

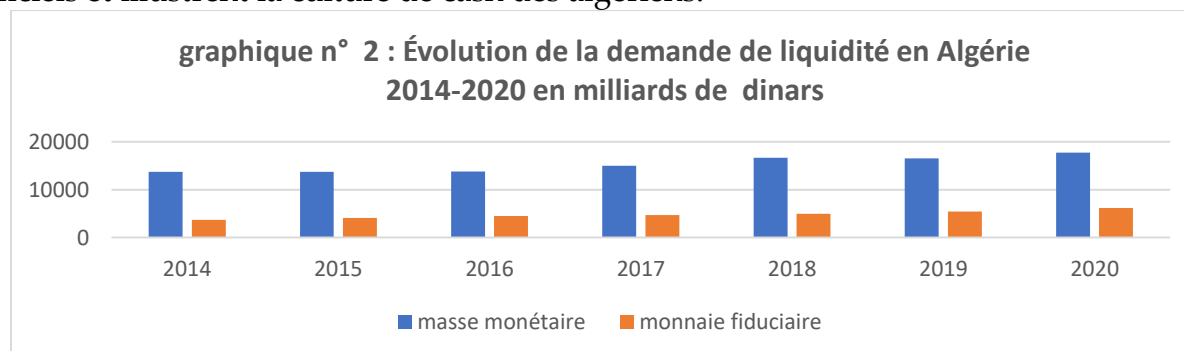
En se référant à la théorie de la répression financière, ce faible niveau de bancarisation de l'économie nationale atteste que, quelles que soient les conditions attrayantes d'octroi de crédit dans le système bancaire algérien, il existe une répression financière qui frappe certains opérateurs économiques et les incite à l'utilisation du financement informel.

2-2- La demande excédentaire de liquidité

Un autre indicateur donnant également à penser que le secteur informel occupe une place importante dans l'économie algérienne est la demande excédentaire de liquidité. Mesurée comme étant la part de la circulation fiduciaire à l'extérieur du secteur bancaire rapportée à la masse monétaire au sens large, la demande de liquidité est plus élevée en Algérie que dans les autres pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. (Fonds Monétaire International, 2021).

Selon le graphe n°2, la circulation fiduciaire a pris, durant la période allant de 2014 à 2016, une tendance haussière rapide pour atteindre 32,54% à fin décembre 2016. Après son recule en 2017 et 2018, la part de la circulation fiduciaire dans M2 a de nouveau enregistré une hausse rapide, passant de 32,9% à fin décembre 2019 à 34,6% à fin décembre 2020.

En plus de cette importante circulation fiduciaire, on note également l'existence d'un marché parallèle du dinar algérien très actif, qui peut aussi expliquer la demande excédentaire de devises. Ces liquidités en quantité considérable sont hors circuits officiels et illustrent la culture de cash des algériens.



Source : élaboré sur la base des données de la banque d'Algérie.

Cette demande excédentaire de liquidités peut avoir diverses raisons, notamment des motifs de précaution, une réglementation contraignante ou un manque de confiance dans le secteur bancaire. Elle est généralement associée à un vaste secteur informel, car il est plus difficile de contrôler les transactions en liquide. A ce niveau de l'étude, il apparaît clairement que les circuits non officiels en Algérie sont alimentés par les circuits officiels, puisqu'ils constituent une dérivation des circuits monétaires et financiers où circule la monnaie fiduciaire.

3- Les actions menées par les autorités monétaires pour formaliser la finance informelle en Algérie

Dans un contexte de crise, l'existence d'une vaste finance informelle a engendré des problèmes importants, tant au niveau de la mobilisation de l'épargne que du financement de l'activité économique en Algérie. Pour intégrer, dans les circuits bancaires officiels, les fonds circulant dans les sphères informelles, la Banque d'Algérie a mené diverses actions. Dans ce qui suit, il sera question de mettre la lumière sur ces actions et discuter leur impact sur la finance informelle.

3-1- L'institution du droit au compte

Dans le but de compenser l'impact de la crise pétrolière sur les dépôts bancaires, et de drainer l'épargne circulant notamment dans le circuit informel, la Banque d'Algérie a adressé, en février 2018, une note aux banques et établissements financiers afin de renforcer la mobilisation des ressources financières internes. Il s'agit essentiellement de lancer des opérations en direction de l'épargne informelle en permettant aux détenteurs de liquidités de procéder à la bancarisation des fonds, sans aucune déclaration de leur origine. (Banque d'Algérie, 2018). Suite à cette note, plusieurs mesures ont été initiées, visant notamment, à faire participer l'ensemble des citoyens et acteurs économiques, à la généralisation effective et efficiente de l'acte de bancarisation. Pour sa part, le secteur financier et bancaire est chargé d'accompagner cette dynamique, par une plus grande diversification de ses services et produits bancaires et un élargissement de la gamme des produits financiers.

Mais il est à noter qu'avant 2018, plusieurs mesures qui s'inscrivent dans la même perspective, ont été déjà mises en œuvre. Il s'agit, en premier lieu, de l'institution du droit au compte, pour tout citoyen, précisé par l'instruction n° 03-2012 du 26 décembre 2012 de la Banque d'Algérie, fixant la procédure relative au droit au compte. Un élargissement a été conforté, en second lieu, par l'article 43 de la loi de finances complémentaire pour 2015 permettant la formalisation des agents financiers informels à travers la mise en œuvre du programme de conformité fiscale volontaire. Le système bancaire a été chargé de jouer un rôle déterminant en prenant toutes les mesures de facilitation et de mise en confiance.

Suite à ce constat, il ressort le problème d'application des textes mis en place par l'autorité monétaire du pays. Ainsi, et au vu du faible taux de bancarisation et de l'importante circulation fiduciaire, ces actions n'ont pas eu le résultat escompté. En effet, l'économie informelle contrôle toujours des segments importants de l'économie algérienne.

3-2- Obligation de la transparence financière et de la concurrence saine

En plus de l'institution du droit au compte, et toujours dans le cadre de la lutte contre le secteur informel, la Banque d'Algérie a décidé de mettre en place un certain nombre de textes fixant les normes de transparence financière et de concurrence saine au sein du système bancaire algérien. Par conséquent, la place bancaire est dans l'obligation, d'élaborer et de diffuser, par tous les moyens appropriés, les règles générales en matière de conditions de banques applicables aux opérations bancaires que les différents établissements effectuent (Banque d'Algérie, 2018). Dans la même logique, les établissements de crédit doivent désigner deux commissaires aux comptes, lesquels doivent certifier leurs comptes annuellement.

Pour rappel, cette obligation a été déjà consacrée par le règlement n° 13-01 du 08 avril 2013, fixant les conditions des banques. Ce rappel des obligations des banques et des établissements financiers en matière de publicité et de vulgarisation des conditions de banques applicables aux opérations, auprès de leur clientèle et du public, est de nature, à s'inscrire d'une part, dans l'inclusion financière dynamique de l'épargne en monnaie nationale et en devises, d'autre part, dans la protection de la clientèle des banques et enfin, dans la pratique d'une saine concurrence au sein de la place bancaire et financière.

Ce rappel fait également ressurgir le manque d'application de la réglementation, notamment au niveau des banques publiques qui détiennent un monopole sur le marché bancaire. A ce monopole qui constitue un obstacle devant toute concurrence, s'ajoute l'existence d'une garantie implicite offerte par l'État qui engendre un important risque moral, empêchant de ce fait toute transparence. Cette situation monopolistique associée à une garantie étatique sont deux ingrédients favorisant le développement de la finance informelle en Algérie.

3-3- La protection des déposants

En 2004 et suite à la crise de la banque privée à capitaux nationaux, la Banque d'Algérie a mis en place un système de garantie des dépôts au travers d'une société de garantie des dépôts bancaires dont les banques sont obligatoirement actionnaires. La société est alimentée par des prélèvements sur les dépôts des banques, dans la limite de 1% de ceux-ci. Cette société rembourse les déposants jusqu'à un montant plafond de 600.000 DA, ce qui assure aux déposants populaires une bonne protection de leur épargne (Banque d'Algérie, 2004). En 2018, et pour renforcer la confiance envers les banques

algériennes, le règlement n° 04-03 du 4 mars 2004, a été modifié et complété. Suite à cette modification le plafond d'indemnisation par déposant est fixé à deux millions de dinars (2.000.000 DA).

Malgré le retard enregistré dans sa mise en place ainsi que dans son adaptation, la garantie des dépôts bancaires est connue pour son rôle dans le renforcement de la confiance vis-à-vis de la finance formelle. Pour garantir cet effet positif, la mise en place des campagnes de communication qui ciblent essentiellement les intermédiaires informels est indispensable.

3-4 –Élargir l'offre des produits financiers islamiques

Consciente de l'impact visible que la diversification des produits financiers peut avoir sur les fonds informels, la banque d'Algérie a autorisé, par le règlement n° 2020-02 du 15 mars 2020, les banques traditionnelles à ouvrir des guichets dédiés aux produits islamiques.

Très peu développée en Algérie du fait de l'existence de seulement deux banques islamiques, la finance participative est fondée sur les principes de la Shari'a, elle fonctionne en conformité avec les principes d'égalité, de justice et d'équité. A cela s'ajoute l'existence de divers modes de financement reposant sur l'implication directe du bailleur de fonds dans les activités financées, non pas en tant que prêteur mais en qualité d'acteur économique à part entière. En plus de la diversification des produits financiers, l'implication des banques traditionnelles dans la finance participative vise l'adaptation des règles de gestion de l'épargne disponible aux contraintes du monde informel, ainsi ceux qui sont victimes de la répression financière du fait de leurs convictions religieuses se tourneront de plus en plus vers le système financier formel qui peut-être une étape vers la formalisation des activités financières informelles.

3-5- L'inclusion financière relative à l'épargne en devises des particuliers

En vue de développer les opérations de collecte de l'épargne en devise, la banque d'Algérie a mis en place un dispositif législatif et réglementaire qui consacre le droit aux personnes physiques résidentes et non résidentes d'ouvrir librement des comptes dans une monnaie étrangère convertible, sans aucune autorisation préalable (Banque d'Algérie, 2018). Mais l'existence d'un marché de change parallèle, offrant des conditions plus favorables en terme de disponibilité, de taux et de marge, ouvre la voie devant l'informalité. Pour réglementer le marché de change parallèle, la banque d'Algérie a promulgué le règlement n° 20-04 du 15 Mars 2020 qui porte sur l'introduction de l'activité en matière d'opérations de change en devises des intermédiaires agréés, à savoir les banques et autres établissements financiers à caractère non bancaire.

Certe ce nouveau mode opératoire est susceptible de redonner du souffle aux banques qui traiteront avec les devises sur un marché libre du change alors qu'il opère

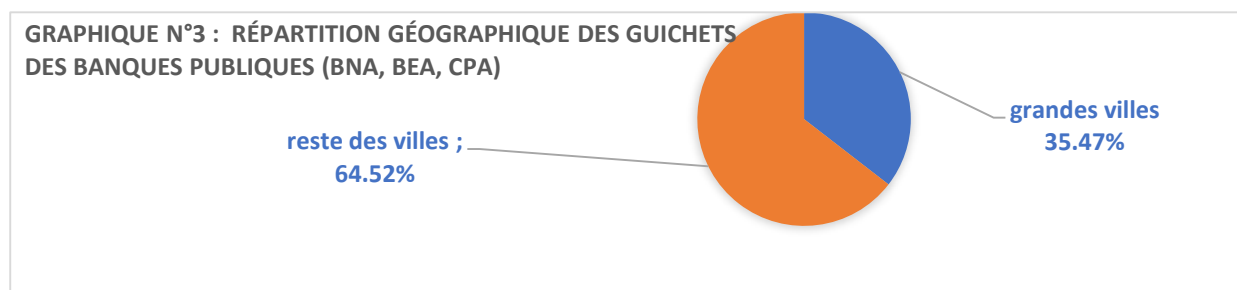
qu'actuellement dans l'informel. En attendant la publication des textes d'application, lesquels demeurent absents deux années après la parution dudit règlement au Journal officiel, cette possibilité d'ouverture des comptes de trésorerie en devises devra être appuyée et consolidée par des actions soutenues d'inclusion financière en devises, par une mobilisation accrue des structures opérationnelles des banques, y compris par des programmes de formation et de sensibilisation auprès de la clientèle potentielle ainsi que de vulgarisation médiatique.

4- Les entraves à la formalisation de la finance informelle en Algérie

Malgré l'importance des actions menées par la banque d'Algérie pour encourager les transactions par voie bancaire, la finance informelle continue de perdurer et cela comme l'atteste la faible bancarisation de l'économie et l'utilisation de l'argent liquide qui reste également très répandue. Cette formalisation limitée s'explique par :

4-1- La faible densité du réseau bancaire :

En examinant de près la répartition géographique des guichets bancaires (graphique n°1), on se rend compte que l'essentiel de ces guichets (35,47%) sont implantés dans les grandes villes où les banques privées développent leurs activités en priorité.



Sources : élaboré sur la base des données figurant dans les sites internet des banques publiques. Avec en moyenne une agence par wilaya, les villes secondaires et surtout les zones rurales sont alors desservies, et une partie importante de la population est ainsi délaissée du simple fait de son lieu de résidence. Cette répartition géographique associée à une faible densité, notamment dans les villes secondaires, entraînent des coûts de transaction non négligeables. Ceci engendre des frais bancaires élevés et constitue un terreau pour le développement de la finance informelle. La formalisation de l'informel implique dans ce cas l'ouverture, notamment dans les villes rurales, de plusieurs agences de proximité dont l'activité est fondée sur l'aspect relationnel entre le client et le prêteur.

4-2- Les contraintes réglementaires entourant les contrats de dépôts et de crédit

Les freins au développement d'une intermédiation financière formelle se trouvent également dans la législation anti blanchiment et dans les contraintes juridiques et fiscales entourant les contrats de crédit. Ces normes anti blanchiment, adoptées depuis 2002, font potentiellement obstacle à la formalisation de la finance informelle, lorsque les banques font une application trop stricte. En effet, dans la note aux banques n° 01-2018 du 14 février 2018 et qui a pour objet le développement de l'inclusion financière, l'ex-gouverneur de la banque d'Algérie Mohamed Loukal affirme que « au nom d'une interprétation, souvent abusive et non fondée, des dispositions de la loi régissant le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, certains guichets bancaires, ont été, à l'origine de refoulement de capitaux, de manière arbitraire, sans justifications réglementaires. Cette attitude a bien servi les intermédiaires financiers informels »

A ce qui précède s'ajoute les différentes garanties exigées par les banques, dans le cadre des contrats de crédit, qui répriment les ménages à faibles revenus ainsi que les petites et moyennes entreprises d'accéder au crédit.

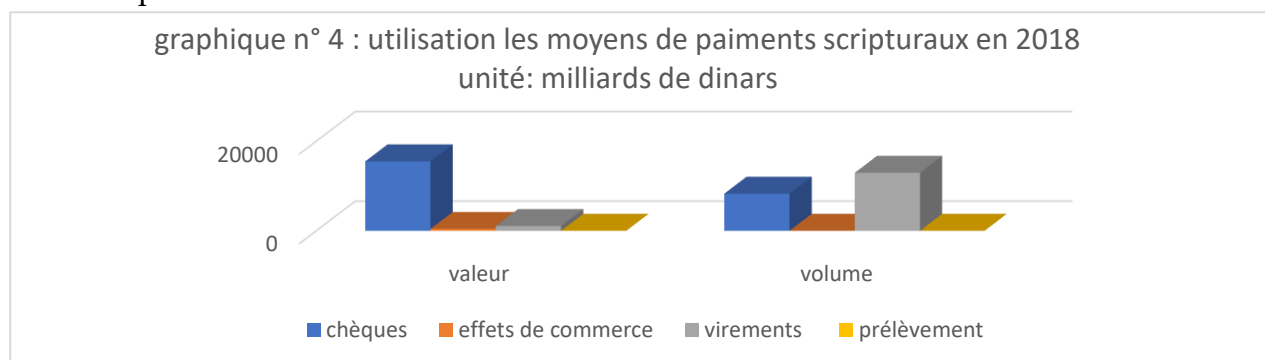
4-3- limites liées aux moyens de paiement scripturaux

D'après le graphique n° 4 qui retrace les moyens de paiement scripturaux échangés en 2018, il ressort que les chèques et les virements sont les moyens de paiement scripturaux les plus utilisés avec une quote-part de plus de 91%. Ils représentent des taux de 33,05 % et 51,77 %, respectivement, de la volumétrie globale des moyens de paiement échangés.

A cet égard, il importe de préciser que les virements représentent plus de la moitié des moyens de paiement scripturaux utilisés en 2018 et ont enregistré une importante augmentation de 13,41 % par rapport à l'année 2017. Malgré l'importance du volume des virements, une analyse en valeur fait ressortir la prédominance des paiements par chèques. En effet, la valeur des chèques échangés dépassent les 91% de la valeur total des moyens scripturaux utilisés en 2018 et qui s'élèvent à hauteur de 17016,831milliards de dinars.

Pour ce qui est des effets de commerce, il importe de préciser que leur faible part s'explique essentiellement par la non dématérialisation de ces moyens de paiement. Ainsi, leur normalisation devrait permettre aux banques de les échanger sous forme

électronique.



Source : graphique élaboré sur la base des données du système ATCI.

Parallèlement à cette évolution positive en matière d'échanges des moyens de paiement scripturaux, la place financière du pays reste dominée par l'utilisation du cash et cela comme en témoigne la masse monétaire circulant hors banques. Cette situation génère un problème de traçabilité qui entrave la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que l'évasion et la fraude fiscale favorisant ainsi le développement de la finance informelle.

Précisons à ce niveau que la généralisation des moyens scripturaux reste une tâche assez difficile, en raison, notamment de la culture imprégnée chez les clients du fait du manque de confiance dans tout ce qui est nouveau produit. Deux exemples ont attiré notre attention, il s'agit de :

- La non – application de la disposition relative à l'utilisation du chèque pour le paiement de toute transaction dépassant 500.000 DA qui devait entrer en vigueur le 31 mars 2011.

- Les tentatives d'imposer le chèque pour les transactions d'un montant supérieur à un million de dinars ont également échoué.

Au final, la non application de la réglementation liée à l'obligation d'utiliser les moyens scripturaux et l'injection massive des liquidités destinées à la consommation, favorise le développement de l'intermédiation informelle.

4-4-Développement limité du système de paiement et de la monétique en Algérie

D'après les données de l'ATCI illustrées par le graphique n°5, la place financière du pays a connu une hausse significative des paiements de proximité sur TPE ainsi que les paiements distants ou paiements par internet, ces derniers ont enregistré un taux d'évolution annuel de plus de 60% en 2018 par rapport à 2017. Les paiements sur TPE ont également enregistré un taux d'évolution important de l'ordre de 44% et cela pour la même période.

graphique n° 5: Evolution des paiements par cartes 2017-2018
unité: milliards de dinars



Source : élaboré sur la base des données du système ATCI .

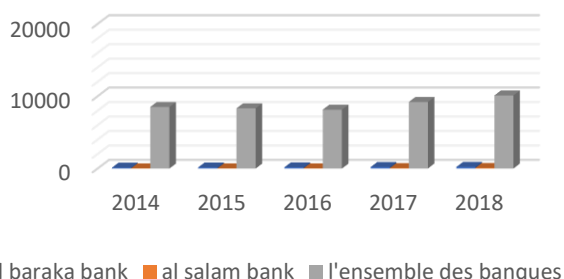
Comparés au total des paiements par cartes, les paiements sur TPE ont représenté plus de 78% et les paiements par internet l'ont été pour moins de 22%.

Ces hausses considérables des paiements par cartes sont très prometteuses quant à l'utilisation massive de la carte dans les années à venir, ce qui offre des perspectives favorables pour la formalisation de l'intermédiation financière informelle. Mais pour l'instant et avec une circulation fiduciaire hors banque qui s'élève à 4716,9 milliards en 2017 et 4926,8 milliards en 2018, le développement de la monétique et du système de paiement reste très limité et fait que la plupart des transactions dans le pays s'opèrent toujours en espèces.

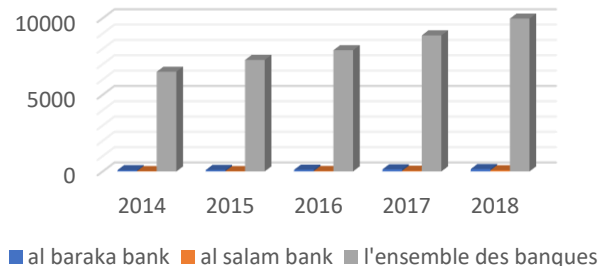
4-5- Une faible présence de la finance islamique

Actuellement deux banques islamiques figures dans le paysage bancaire algérien, il s'agit de : Al Baraka Bank et Al Salam Bank. Au moment où le pays traverse une crise financière, l'activité de ces deux banques islamiques quant à elle enregistre une remarquable évolution. En effet et durant la période allant de 2014 à 2018, les dépôts ainsi que les crédits accordés par les deux banques ont connu une évolution moyenne de l'ordre de 32% pour la banque Al Salam et 17% pour la banque Al Baraka. Ainsi et d'après les données synthétisées dans les graphes n° 6 et n°7, la part de marché des banques islamiques est de l'ordre de 3%, elle représente environ 300 milliards de dinars d'opérations.

graphique n° 6: Évolution des dépôts bancaires
en millions de dinars



graphique n° 7 : Evolution des crédits bancaires
en millions de dinars



Sources : Elaborés sur la base des rapports annuels des banques Al-Baraka et Al-Salam.

Malgré la faible part de marché de la finance islamique sur la place financière du pays, son importante évolution, notamment durant une période de crise, ouvre de nouvelles perspectives devant le développement de la finance islamique en Algérie. Du développement précédent on peut affirmer que la finance islamique contribue à l'amélioration de la capacité du secteur bancaire algérien à mobiliser l'épargne notamment informelle.

4-6- Le problème de la Culture bancaire et financière

En l'absence de campagnes de communication et de sensibilisation, les populations sans culture financière, n'adhèrent pas aux orientations de la banque d'Algérie en matière de lutte contre l'informalité. Selon Rédha Tir, président du conseil national économique, social et environnemental (CNESE), la culture financière en Algérie accuse beaucoup de retard ayant freiné le développement de l'économie, et plaide de ce fait pour son développement afin d'absorber les fonds circulant sur le marché informel et promouvoir l'investissement (APS, 2021). Peu incitées par les banques, les ménages algériens sont en majorité sans culture bancaire et financière, et utilisent leur épargne plutôt dans les achats de bijoux et immobilier, portant ainsi atteinte à la finance formelle.

5- Conclusion

Au terme de nos réflexions, nous pouvons conclure que la banque d'Algérie a déployé des efforts considérables pour réduire l'ampleur de la finance informelle notamment depuis l'avènement de la dernière crise pétrolière. Elle a encouragé la formalisation financière par l'institution du droit au compte, l'élargissement de l'offre des produits de la finance islamique, la protection des dépôts bancaires, l'encouragement des opérations de collecte de l'épargne en devise ainsi que la fixation des normes de transparence financière et de concurrence saine au sein du système bancaire algérien. Dans l'exercice de son rôle de lutte contre l'informalité, la banque d'Algérie fait face à un certain nombre d'obstacles qui limitent son intervention dans l'absorption de la monnaie fiduciaire circulant hors banques et qui contribuent de ce fait à la formation de réseaux informels.

Les entraves à la formalisation de la finance informelle en Algérie reflètent le caractère multi-dimensionnel du problème de la finance informelle, un caractère qui laisse apparaître, d'un côté, l'urgence de multiplier les actions de lutte contre l'intermédiation hors banques et d'un autre côté, la nécessité d'impliquer tous les acteurs de place financière du pays. Cette formalisation doit constituer un objectif au profit du plus grand nombre de la population et les actions doivent être engagées, non seulement sur le plan réglementaire et légal, mais doivent aussi s'inscrire dans une stratégie visant à renforcer l'efficacité du système bancaire.

Liste Bibliographique:

- Alvi, E., and S. Dendir. (2009). Private transfers, informal loans and risk sharing among poor urban households in Ethiopia. *Journal of Development Studies*, 45 (8), pp. 1325–1343.
- APS <https://www.aps.dz/economie/129125>. Consulté le octobre 2, 2022,
- Aryeetey, E., and C. Udry. (1995). The characteristics of informal financial markets in Africa, Nairobi, Kenya : African Economic Research Consortium.
- Aryeetey, E. (2008). From informal finance to formal finance in sub saharanafrica : Lessons from linkage efforts. AERC/IMF African Finance for the 21st Century Unpublished Manuscript.
- Baba-ahmed, M. (2007). Le secteur financier en Algérie : une réforme inachevée. *Revue Finance et bien. Commun* , 3 (28-29), 130-138.
- Banque d'Algérie.(2016). Evolution économique et monétaire en Algérie. rapport annuel .
- Banque d'Algérie.(2015). Evolution économique et monétaire en Algérie. rapport annuel .
- Banque d'Algérie.(2014). Evolution économique et monétaire en Algérie. rapport annuel .
- Banque d'Algérie. (2012). Instruction n° 03-2012 du 26 décembre 2012 fixant la procédure relative au droit au compte.
- Banque d'Algérie. (2016). Instruction n° 08-2016 du 1er septembre 2016.
- Banque d'Algérie. (2017). Instruction n° 06-2017 du 26 novembre 2017 portant organisation et fonctionnement du marché interbancaire des changes.
- Banque d'Algérie. (2018). Note n° 03-2018 du 28 juin 2018 aux banques et établissements financiers, relative aux règles générales en matière de conditions de banques applicables aux opérations de banque.
- Banque d'Algérie. (2018). Note aux banques n° 02-2018 du 19 juin 2018 relative aux mesures complémentaires en matière d'inclusion financière relative à l'épargne en devises des particuliers.
- Banque d'Algérie. (2018). Note n° 01/2018 du 14/02/2018 de la Banque d'Algérie, relative au développement de l'inclusion financière.
- Banque d'Algérie. (2013). Règlement n° 13-01 du 08 avril 2013, fixant les conditions des banques.
- Banque d'Algérie. (2004). Règlement n°04-03 du 4 mars 2004 relatif au système de garantie des dépôts bancaires.
- Banque d'Algérie. (2018). Règlement n° 18-01 du 30 avril 2018 modifiant et complétant le règlement n° 04-03 du 4 mars 2004 relatif au système de garantie des dépôts bancaires.
- Banque d'Algérie. (2020). Règlement n°2020-02 du 15 mars 2020 définissant les opérations de banque relevant de la finance islamique et les conditions de leur exercice par les banques et établissements financiers.
- Banque d'Algérie. (2020). Règlement n°2020-03 du 15 mars 2020 relatif au système de garantie des dépôts bancaires.
- Banque d'Algérie. (2018). Règlement n°2018-01 du 30 avril 2018 modifiant et complétant règlement n°04-03 du 4 mars 2004 relatif au système de garantie des dépôts bancaires.
- Banque d'Algérie. (2018). Evolution économique et monétaire en Algérie, rapport annuel, 2018.
- Banque d'Algérie. (2018). Synthèse des développements monétaires et financiers en 2017 et des tendances de l'exercice 2018.
- Banque d'Algérie.(2003). Ordonnance n°03-11 du 26 aout 2003 sur la monnaie et le crédit.

- Bell, C., T. N. Srinivasan, and C. Udry. (1997). Rationing, spillover, and interlinking in credit. 25- Bouzar, C., et Ammour.B. (2011). La bancarisation dans le contexte de libéralisation financière en Algérie. Les Cahiers du CREAD n° 95, pp. 53-79.
- Christensen, G. (1993). The Limits to Informal Financial Intermediation. World Development 21 (5), pp. 721-731.
- Feredj, C., Madadi, A., & Eelhirts, A. (2021). L'Inclusion Financière en Algérie : Déterminants et Contraintes. Revue d'économie et de développement humain , 12 (2), 190-204.
- Fonds Monétaire International. (2021). Rapport des services du FMI ; déclaration de l'administrateur pour l'Algérie.
- Gugerty, M. K. (2007). You can't save alone: Commitment in rotating savings and credit associations in Kenya. Economic Development and Cultural Change, 55 (2), pp. 251-282.
- Guirking, C. (2008). Understanding the coexistence of formal and informal credit markets in Piura, Peru. World Development, 36 (8), pp. 1436-1452.
- Hadji, A., & Lebig, M. (2021). les obstacles de financement des PME en Algérie. Revue de financement, investissement et développement durable , 6 (1).
- Hoff, K., and J. E. Stiglitz. (1993). Introduction : Imperfect information and rural credit markets-puzzles and policy perspectives. The World Bank Economic Review, 4 (3), pp. 235-250.
- Hugon P. (1990), L'impact des politiques d'ajustement sur les circuits financiers informels africains, In : Tiers-Monde, Tome 31 n° 122, Technologie et développement, pp.325-349.
- Markets : The case of rural Punjab. Oxford Economic Papers, New Series 49, pp. 557-585.
- McKinnon, R. I. (1973). Money and capital in economic development, Washington, DC : Brookings Institution Press.
- Nissanke, M., and E. Aryeetey. 2008. Institutional analysis of financial market fragmentation in Sub-Saharan Africa : A risk-cost configuration approach, In Domestic Resource Mobilization and Financial Development, Springer, London: Palgrave Macmillan, pp.112-145.
- Shaw, E. S. (1973). Financial deepening in economic development. New York: Oxford University Press.
- Terpstra, M. and Verbeeten, F.H. (2014). Customer satisfaction : Cost driver or value driver? Empirical evidence from the financial services industry, European Management Journal, Vol. 32 n° 3, pp. 499-508.
- Lelart, M. (2002). L'évolution de la finance informelle et ses conséquences sur l'évolution des systèmes financiers. Monde en développement, 3 (119), pp. 9-20.
- Si Lakhal, k. (2013). La difficulté de financer les PME dans un contexte de forte asymétrie d'information : cas des PME algériennes. Journal de la performance des institutions algériennes (3), 22